

Le métier d'animateur multimédia, poursuit une **mission sociale**, au-delà de la médiation numérique : éviter que les technologies de l'information ne renforcent

**les mécanismes d'exclusion**

et, au contraire, tenter d'exploiter le numérique pour

**contribuer à l'inclusion sociale**

des publics les plus fragiles socialement ou économiquement. Depuis les années 2006-2007, l'initiation aux technologies numériques se renforcent par une

**mission d'éducation critique**

aux médias et d'appropriation des usages.

L'animateur multimédia ne dispose pas d'un statut officiel, l'intitulé animateur multimédia étant souvent assimilé au métier d'animateur socio-culturel, dont il se différencie pourtant fortement par ses activités et missions.

Ce métier se cherche encore profondément entre :

-

Des **projets de terrain** en évolution constante au rythme des usages et de la technologie

-

Une **formation initiale rarissime** (inexistante en Belgique)

-

Une **réflexion communautaire multiforme**

-

Un processus de **reconnaissance de compétences** (validation) embryonnaire en France et inexistant à court et moyen terme en Belgique

La suite de l'article sur <http://www.metiers-du-web.com/animateur-multimedia/>

Article écrit par COMPETIC, l'observatoire des emplois et compétences.  
[www.metiers-du-web.com](http://www.metiers-du-web.com)